



Ecole Supérieure des Carrières de l'Artisanat et des Métiers
Association Loi 1901
N° SIRET : 380 566 653 00032
Numéro déclaration organisme de formation: 72 3302543 33
25ter, rue du Cardinal Richaud - 33 300 Bordeaux
05 57 59 25 43
contact@escam.fr

REGLEMENT D'EXAMEN VTC

Conformément à l'arrêté du 6 avril 2017 relatif aux programmes et à l'évaluation des épreuves d'examen d'accès aux professions de conducteur de taxi et de conducteur de voiture de transport avec chauffeur, l'examen VTC comprend deux **catégories d'épreuves** : l'épreuve théorique et l'épreuve pratique. (Les conditions et modalités d'inscription à l'examen sont précisées sur le site de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat : artisanat-aquitaine.fr/formation/examens_vtc).

Epreuve théorique

L'épreuve théorique **est organisée à l'échelle nationale**. Elle comporte 7 parties.
L'examen se déroule au sein de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de Région Nouvelle Aquitaine, 46 avenue du Général de Larminat, 33 074 Bordeaux Cedex.

ÉPREUVE A - La réglementation du transport public particulier de personnes

Durée : 45 minutes

Notée sur 20 points

Coefficient : 3.

Cette épreuve est composée de 5 QRC notées sur deux points, et de 10 QCM, notées sur un point.

Note éliminatoire inférieure à 6/20

ÉPREUVE B - La gestion

Durée : 45 minutes

Notée sur 20 points

Coefficient : 2.

Cette épreuve est composée de 2 QRC, notées sur deux points, et de 16 QCM notées sur un point.

Note éliminatoire inférieure à 6/20

ÉPREUVE C - La sécurité routière

Durée : 30 minutes

Notée sur 20 points

Coefficient : 3.

Cette épreuve est composée de 20 QCM notées sur un point.

Note éliminatoire inférieure à 6/20

ÉPREUVE D - Langue française



Ecole Supérieure des Carrières de l'Artisanat et des Métiers

Association Loi 1901

N° SIRET : 380 566 653 00032

Numéro déclaration organisme de formation: 72 3302543 33

25ter, rue du Cardinal Richaud - 33 300 Bordeaux

05 57 59 25 43

contact@escam.fr

Durée : 30 minutes

Notée sur 20 points

Coefficient : 2.

Cette épreuve est constituée de questions portant sur la compréhension d'un texte de quinze à vingt lignes en lien notamment avec le thème des transports.

Elle est composée de 3 QRC, notées sur deux points et de 7 QCM notées sur deux points.

Un point est retiré lorsque le candidat a commis plus de cinq fautes d'orthographe dans la totalité de ses réponses aux questions à réponse courtes.

Note éliminatoire inférieure à 6/20

ÉPREUVE E - Langue anglaise, à un niveau équivalent au niveau A2 du cadre européen commun de référence pour les langues

Durée : 30 minutes

Notée sur 20 points

Coefficient : 1.

Cette épreuve est composée de 20 QCM notées sur un point.

Note éliminatoire inférieure à 4/20

ÉPREUVE F spécifique VTC 1 : Développement commerciale et la gestion propre à l'activité de VTC

Durée : 30 minutes

Notée sur 20 points

Coefficient : 3

Cette épreuve est composée de 4 QRC, notées sur deux points, et de 12 QCM notées sur un point.

Note éliminatoire inférieure à 6/20

ÉPREUVE G spécifique VTC 2 : Réglementation nationale spécifique de l'activité de VTC

Durée : 20 minutes

Notée sur 20 points

Coefficient : 3

Cette épreuve est composée de 2 QRC, notées sur quatre points, et de 6 QCM notées sur deux point.

Note éliminatoire inférieure à 6/20

CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ

Une note d'au moins 10 sur 20, calculée sur l'ensemble des sept épreuves d'admissibilité pondérées de leurs coefficients respectifs

Une note d'au moins 6 sur 20 à chacune des épreuves A, B, C, D, F et G.



Ecole Supérieure des Carrières de l'Artisanat et des Métiers
Association Loi 1901
N° SIRET : 380 566 653 00032
Numéro déclaration organisme de formation: 72 3302543 33
25ter, rue du Cardinal Richaud - 33 300 Bordeaux
05 57 59 25 43
contact@escam.fr

Une note d'au moins 4 sur 20 à l'épreuve E.

Epreuve pratique

L'épreuve pratique est une épreuve organisée au niveau régional

Elle consiste à :

- Accueillir le client et construire le parcours
 - Phase de conduite de 20mn minimum de circulation
 - La facturation de la course et l'enregistrement du paiement
 - La dépose et la prise de congé du client
- L'ensemble dure autour de 45mn

Le véhicule examen :

- Équipé de doubles commandes
- Longueur : 4,5 m, largeur : 1,7 m, puissance : 84 KW
- Équipé de 4 portières

Barème de notation :

- Préparation et réalisation du parcours : 3 pts
- Sécurité et souplesse de la conduite / Respect du code de la route : 10 pts
- Qualité de la prise en charge et de la relation client / Capacité à apporter des informations touristiques : 5 pts
- Facturation : 2 pts

CONDITIONS D'ADMISSION

Est déclaré reçu à l'examen le candidat qui a obtenu une note d'au moins 12 sur 20 à l'épreuve pratique.

Conditions administratives, consulter directement le site de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat Région Nouvelle Aquitaine via le lien suivant : artisanat-nouvelle-aquitaine.fr/formation/examens-TAXI-VTC